

# Lignes directrices pour la demande auprès de l'ICG d'un STOCK D'URGENCE DE VACCIN ANTIAMARIL

*Comment les pays ou les agences confrontés à une épidémie de fièvre jaune peuvent demander de l'aide ?*



Cette directive a pour objectif d'expliquer la manière dont les pays ou les agences confrontés à une épidémie de fièvre jaune (FJ) peuvent présenter une demande de soutien émanant du stock de vaccins contre les flambées épidémiques de FJ. *Un pays ou une agence confronté à une épidémie de FJ est en droit de recevoir des vaccins provenant du stock d'urgence de vaccin.* Les pays éligibles au programme Gavi peuvent également demander l'octroi d'un soutien financier pour couvrir les coûts opérationnels de la campagne de vaccination d'urgence.

La valeur ajoutée du stock mondial de vaccin est la disponibilité rapide de vaccins sûrs (provenant de fabricants présélectionnés par l'OMS) et à des prix abordables.

# 1 Groupe International de Coordination (ICG)

## Historique

L'ICG d'approvisionnement en vaccin a été créé en 1997 à la suite d'importantes flambées épidémiques de méningite en Afrique, pour servir de mécanisme de gestion et de coordination de l'approvisionnement d'urgence en vaccin et en antibiotiques aux pays en ayant besoin pour faire face aux grandes flambées épidémiques. En étroite collaboration avec les producteurs de vaccins, par le biais de l'OMS et de l'UNICEF, et en surveillant attentivement l'évolution des maladies, l'ICG assure le suivi des niveaux des stocks mondiaux de vaccins contre le **choléra**, la **méningite** et la **fièvre jaune** afin d'assurer la mise à disposition d'une quantité minimale de vaccins pour permettre de mettre en œuvre une riposte rapide aux flambées épidémiques lorsqu'elles surviennent.

L'ICG rassemble les partenaires dans l'objectif d'améliorer la coopération et la coordination de la préparation et de la riposte aux épidémies. L'ICG élabore également une prévision des stocks de vaccins, négocie les prix des vaccins par l'intermédiaire de ses réseaux ou partenaires et réalise l'évaluation des interventions et des protocoles standard de prise en charge des maladies.

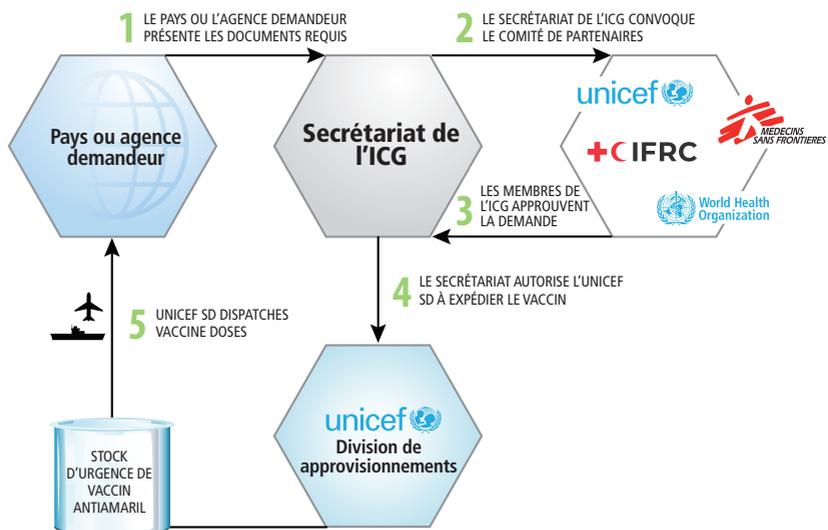
## 2 Distribution de vaccin du stock mondial d'urgence

### Protocole ICG

Tout pays ou agence confronté à une épidémie en tout lieu dans le monde peut avoir accès au vaccin pour soutenir la riposte à la flambée épidémique, à condition que la demande remplisse les conditions de l'ICG concernant la distribution des stocks de vaccins. Pour faire une demande de vaccin provenant du stock, le pays ou l'agence doit tout d'abord remplir et adresser une demande au Secrétaire de l'ICG à l'aide du *formulaire de demande standard de vaccin anti-amaryl*.

Le Secrétaire de l'ICG à l'OMS distribue ensuite cette demande aux partenaires : **UNICEF**, **Médecins Sans Frontières**, la **Fédération internationale de la Croix-Rouge** et l'**OMS** afin qu'elle soit examinée et évaluée. Au besoin, une demande de précisions peut être envoyée au demandeur ultérieurement. À l'issue d'un processus de consultation et d'évaluation rapide, la décision de distribuer les vaccins et autres consommables est communiquée au demandeur sous 48 heures, une fois que toutes les informations requises ont été présentées. Si la demande est approuvée, l'UNICEF distribue les vaccins et le matériel d'injection et organise la livraison des vaccins au demandeur, dans un délai de 7 jours.

Généralement, les vaccins, seringues et boîtiers de sécurité sont expédiés par avion et arrivent à destination sous une semaine. Toutefois, les pays pourront choisir de faire expédier les seringues et les boîtiers de sécurité par voie maritime, s'ils peuvent prélever du matériel d'injection sur les stocks existants au niveau national. Les frais de fret maritime sont moins élevés que ceux du fret aérien, mais les envois par mer peuvent prendre jusqu'à deux mois pour parvenir à destination. La Division des Approvisionnements (SD) de l'UNICEF tiendra le pays informé du volume de l'expédition et de la date prévue d'arrivée.



---

## 3 Accès au stock de vaccin antiyamari

### Conditions

---

Pour avoir accès au vaccin, il faut remplir les conditions suivantes :

- **avoir confirmé en laboratoire** au moins un cas de fièvre jaune<sup>1</sup> ;
- **avoir évalué soigneusement le risque d'épidémie**, afin de distinguer le début d'une épidémie des cas sporadiques dus à une transmission sylvatique ;
- joindre à la demande un **plan de vaccination** pour la campagne de vaccination ;
- avoir fait **examiner et approuver la demande par l'organe national de coordination** ou le point focal pertinent du ministère de la santé, afin de vérifier qu'une intervention bien coordonnée sera mise en place, au cas où divers partenaires seraient impliqués ; et
- l'organisme chargé de l'exécution, le cas échéant, devra faire preuve d'une vaste expérience d'organisation de campagnes de vaccination de masse.

---

## 4 Soutien financier

### Possibilité de financement des vaccins et coûts opérationnels

---

**Pour les pays soutenus par Gavi<sup>2</sup>** : le vaccin est intégralement financé par Gavi et les pays demandeurs peuvent également présenter une demande de subvention pour couvrir les coûts opérationnels d'une campagne (jusqu'à 0,65 USD par personne ciblée).

Afin de recevoir un soutien financier destiné à couvrir les coûts opérationnels, le pays demandeur doit présenter un budget détaillé des coûts opérationnels estimés pour la mise en œuvre de la campagne de vaccination (indemnités journalières pour le personnel, transport des vaccins et du matériel au niveau local, formation des travailleurs du secteur de la santé, mobilisation communautaire, chaîne du froid, gestion des déchets et évaluation de la couverture vaccinale), en utilisant le modèle de budget disponible sur le site web de l'ICG : <https://www.who.int/csr/disease/icg/yellow-fever/en/> (en anglais)

Le budget détaillé doit être présenté au programme de lutte contre les maladies de l'OMS concerné et il sera examiné en collaboration avec Gavi. Une fois la demande approuvée, l'équipe financière de l'OMS organisera le transfert des fonds vers le centre budgétaire approprié du bureau de pays de l'OMS en question.

**Pour les pays ne remplissant pas les conditions requises par Gavi** : bien que tous les pays puissent avoir accès au stock d'urgence, les pays qui ne sont pas éligibles au soutien financier de Gavi sont tenus de rembourser l'intégralité des coûts d'approvisionnement en vaccins. Ces pays sont également tenus de financer intégralement les coûts opérationnels en utilisant des ressources nationales ou provenant d'autres sources.

La demande initiale des pays demandeurs doit s'accompagner de leur engagement à rembourser le coût des vaccins, afin que l'UNICEF SD soit en mesure d'expédier les vaccins sans délai une fois que la demande de l'ICG est approuvée. Le pays doit également indiquer la disponibilité de fonds propres pour couvrir les coûts opérationnels de la campagne afin d'appuyer la demande de stock de vaccins d'urgence.

---

<sup>1</sup> La définition de l'OMS d'une flambée épidémique de fièvre jaune est l'existence d'au moins un cas confirmé en laboratoire. On se référera au document « Surveillance de la fièvre jaune et riposte aux flambées : révision des définitions des cas, octobre 2010 » (Yellow fever surveillance and outbreak response: revision of case definitions, October 2010). Relevé épidémiologique hebdomadaire (Weekly Epidemiological Record), 2010, 85: 465-472, sur <http://www.who.int/wer/2010/wer8547/en/index.html>

<sup>2</sup> Une liste des pays éligibles pour le soutien de Gavi figure à l'Annexe 2 de « Comment demander un nouveau soutien à Gavi » (How to request new Gavi support) : <https://www.gavi.org/news/document-library/how-request-new-gavi-support>

<sup>3</sup> Le coût total comprend : les vaccins et le matériel d'injection (boîtiers de sécurité, seringues autodéchargeables et seringues de reconstitution), ainsi que les frais d'emballage, d'assurance et d'expédition.

---

## 5 Comment faire une demande de vaccin en provenance du stock de l'ICG ?

Compiler, remplir et envoyer

---

Pour faire une demande de vaccin provenant du stock, le pays ou l'agence doit tout d'abord adresser une demande écrite au Secrétariat de l'ICG. La demande doit comprendre les documents suivants :

- 1 **Formulaire de demande de vaccin antiyamari du stock de l'ICG** dûment rempli
- 2 **Carte(s) indiquant les aires présentant des cas** (cartes de sites), les zones de vaccination prévues et les zones adjacentes
- 3 4 fichiers Excel dûment remplis, voir Annexes 1-4 :
  - **Annexe 1**: Données épidémiologiques par date d'apparition des symptômes & données de laboratoire
  - **Annexe 2**: Historique des flambées épidémiques de fièvre jaune
  - **Annexe 3**: Couverture vaccinale contre la fièvre jaune
  - **Annexe 4**: Estimation des besoins en vaccins et matériel d'injection des vaccins
- 4 **Format de budget de campagne** dûment rempli (Fichier séparé)
- 5 Le **plan de vaccination par district** doit être présenté (objectif de la vaccination de masse, zone ciblée, date de vaccination prévue, durée, nombre d'équipes)

**Le pays ou l'agence demandeur doit savoir que la décision de l'ICG concernant la libération du vaccin du stock d'urgence de l'ICG repose sur les informations fournies.** Les demandes sont évaluées en tenant compte de la situation épidémiologique, de la stratégie de vaccination, des stocks préexistants dans le pays et des critères opérationnels de la riposte pour faire face à l'épidémie. C'est pourquoi *il est important de remplir correctement et précisément les documents constituant la demande*. Si les documents ne sont pas remplis convenablement, le Secrétariat de l'ICG demandera des précisions, ce qui pourra retarder l'ensemble du processus. Dans ce sens, pour les soumissions de demandes émises par l'intermédiaire des bureaux pays de l'OMS, le soutien du bureau régional de l'OMS peut s'avérer très utile pour assurer une stratégie de vaccination adaptée et la soumission adéquate de la demande auprès de l'ICG.

Tous les documents doivent être adressés au Secrétariat de l'ICG par courrier électronique à :

[ICGsecretariat@who.int](mailto:ICGsecretariat@who.int)

GRUPE INTERNACIONAL DE COORDINACION (ICG) PARA  
L'aprovechamiento en vacuna antiyamari

[www.who.int/csr/disease/icg/yellow-fever/en/](http://www.who.int/csr/disease/icg/yellow-fever/en/)  
(en anglés)